



Politique relative aux revenus

Saison 2026-2027

En date du 1^{er} avril 2026

POLITIQUE RELATIVE AUX REVENUS – SAISON 2026-2027

Secteur de la politique	Politiques financières
Autorité approbatrice	Conseil d'administration
Approbation par résolution le	1 ^{er} avril 2026

TABLES DES MATIÈRES (EXEMPLE)

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	3
2. ADHÉSIONS	3
3. FRAIS DE FORMATION ET STAGES.....	5
4. FRAIS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS	6
5. PÉNALITÉS (AMENDES)	Erreur ! Signet non défini.
6. AUTRES ARTICLES	7
7. TYPES DE DONS	7
ANNEXE 1.....	10

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

La politique relative aux revenus est en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026. La politique est révisée annuellement. La présente version est en vigueur jusqu'à l'adoption d'une nouvelle version révisée par le conseil d'administration de Tennis Québec.

Tennis Québec ayant l'obligation d'assurer la pérennité de l'organisation, la présente politique pourrait se voir modifiée en cours de saison. Toutefois un délai raisonnable et une communication claire à cet effet sera transmise aux membres avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique.

Afin de faciliter la lecture de la présente politique, l'écriture masculine est adoptée.

Les tarifs indiqués dans cette politique sont ventilés de la façon suivante :

- Prix avant taxes
- Montant des taxes
- Prix total avec Taxes

Advenant un changement au niveau des pourcentages de taxes (TPS et TVQ), les coûts avant-taxes demeureront les mêmes. Les montants avec taxes étant donnés à titre indicatifs.

Pour certains tarifs il est indiqué lorsque Tennis Québec agit comme courroie de transmission et redistribue les sommes dues à Tennis Canada, l'APT ou les organisateurs de tournois.

N.B. Il est à noter qu'advenant le cas où une plateforme de paiement soit utilisée, les frais de transaction sont au coût de l'utilisateur. Advenant que des frais de transaction soient applicables en raison du mode de paiement utilisé, ceux-ci seront entièrement à la charge de l'utilisateur.

2. ADHÉSIONS

Les adhésions à Tennis Québec sont valides pour une durée de 52 semaines, à moins d'avis contraire.

Afin de mieux comprendre les distinctions entre les différents types de licences, veuillez vous référer au *Guide de la structure compétitive* de Tennis Québec sur la [page « Info Tournois »](#).

a) *Organismes affinitaires*

- Club de Tennis Intérieur (CTI)

L'affiliation des clubs de Tennis Intérieurs est du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Les frais d'affiliation sont basés sur le nombre de terrains intérieurs.

Nombre de terrains dans le club intérieur	Prix avant taxes	Montant des taxes	Prix total avec taxes
Club de six (6) terrains et moins	257,50 \$ / terrain	38,57 \$ / terrain	296,07 \$ / terrain
Club de sept (7) à treize (13) terrains	515,00 \$ / terrain	77,12 \$ / terrain	592,12 \$ / terrain
Club de quatorze (14) terrains et plus	479,00 \$ / terrain	71,73 \$ / terrain	550,73 \$ / terrain

- Organisme de Tennis Extérieur (OTE)

L'affiliation des Organismes de Tennis Extérieur est du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année. Les frais d'affiliation sont au minimum de 154,50 \$ + taxes.

Les frais d'affiliation sont basés sur le type d'affiliation tel que décrit ci-dessous :

Catégorie	Prix avant taxes	Montant des taxes	Prix total avec taxes
A - Club privé, public, municipal et organisme (AVEC membres)			
Adulte	5,15 \$ / adulte	0,77 \$ / ad	5,95 \$ /ad
Junior	3,10 \$ / junior	0,47 \$ / jr	3,57 \$ / jr
Famille	10,30 \$ / famille	1,55 \$ / fm	11,85 \$ /
B - Club privé, public, municipal, hôtel, centre de villégiature, institution scolaire (SANS membres)			
6 terrains et moins	51,50 \$ / terrain	7,72 \$	59,22 \$
7 terrains et plus	360,50 \$	53,99 \$	414,49 \$
C - École ou Académie de tennis à but NON lucratif (SANS membres)	103,00 \$ / entraîneur	15,42 \$ / entraîneur	118,42 \$ / entraîneur
D - École ou Académie de tennis à but lucratif			
Sans membres	309,00 \$	46,27 \$	355,27 \$
Avec Membres	309,00 \$ + 3,10 \$ / membre	46,27 \$ + 0,47 \$ / mb	355,27 \$ + 3,57 \$ / mb

b) Catégories de licences pour les joueurs et participants

Cette affiliation entre en vigueur à la date de prise de possession et est valide pour 52 semaines.

Type de licence	Prix avant taxes	Montant des taxes	Prix total avec taxes
Licence provinciale	62,62 \$	9,38 \$	72,00 \$
Licence collégiale / universitaire	62,62 \$	9,38 \$	72,00 \$
Licence maître (30 ans et plus)	27,83 \$	4,17 \$	32,00 \$
Licence fauteuil roulant	13,91 \$	2,09 \$	16,00 \$
Licence récréative	Gratuite	-	-

3. FRAIS DE FORMATION ET STAGES

a) *Frais d'inscription aux formations et stages de Tennis Québec*

Les frais pour suivre des formations offertes par Tennis Québec ou son prestataire se définissent comme suit :

Type	Prix avant taxes	Montant des taxes	Prix total avec taxes
Instructeur	700,00 \$	104,83 \$	804,83 \$
Reprise de l'évaluation pour le niveau Instructeur	48,00 \$	7,19 \$	55,19 \$
Professionnel de club 1	850,00 \$	127,29 \$	977,29 \$
Professionnel de club 2	1 900,00 \$	284,53 \$	2 184,53 \$
FRAPPE	175,00 \$	26,21 \$	201,21 \$

b) *Frais de retard, retrait, défaut de paiement et amendes*

- **Annulation avant le début du stage**

En cas d'annulation avant le début du stage, Tennis Québec remboursera l'intégralité des frais d'inscription déboursés par le participant.

- **Annulation après le début du stage**

Si le stage est commencé, la personne qui annule son inscription devra payer :

- Le coût des cours/séances déjà suivis; ET
- Une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours/séances qui n'ont pas été suivis.

<https://tennis.qc.ca/entraîneurs/>

4. FRAIS D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS

a) Frais d'inscription aux tournois de Tennis Québec

Les frais pour participer aux différents tournois sanctionnés par Tennis Québec sont définis à l'Annexe 1.

b) Frais de retard, retrait tardif, défaut de paiement et amendes

- **10 jours ou plus avant le début de l'épreuve**

Toute demande d'annulation effectuée au moins 10 jours avant le début de l'épreuve donnera droit à une annulation sans frais ou à l'émission d'un crédit.

- **Entre 9 jours et 24 heures avant le début des premières rencontres**

Des frais administratifs de 30,00 \$ seront exigés pour toute annulation effectuée dans un délai inférieur à 10 jours, mais supérieur à 24 heures avant le début des premières rencontres programmées.

- **Moins de 24 heures avant le début des premières rencontres**

Des frais administratifs de 30,00 \$, ainsi qu'une pénalité additionnelle de 20,00 \$, seront appliqués pour toute annulation effectuée moins de 24 heures avant le début des premières rencontres programmées.

- **Non-présentation (No-Show)**

En cas de non-présentation à l'événement sans avis préalable à Tennis Québec et/ou à l'organisateur, les frais d'inscription demeurent entièrement exigibles et une pénalité supplémentaire de 50,00 \$ sera imposée.

- **Défaut de paiement de 30 jours ou plus**

Tout solde impayé 30 jours après la date de facturation entraînera la suspension du compte du joueur jusqu'au paiement complet des sommes dues.

Type	Frais d'inscription	Frais administratif	Pénalité	Suspension applicable
Retrait : 10 jours avant	-	-	-	-
Retrait : 9 jours à 24h	-	30,00 \$	-	-
Retrait : moins de 24h	-	30,00 \$	20,00 \$	-
Non-présentation (No-Show)	Complet	-	50,00 \$	-
Retard de paiement : 30 jours et +	Complet	-	-	Oui

5. AUTRES ARTICLES

a. MATÉRIEL

Tennis Québec propose à un prix préférentiel :

Matériel	Prix avant taxes	Montant des taxes	Prix total avec taxes
Médaille Tennis Québec - OR	7,39 \$	1,11 \$	8,50 \$
Médaille Tennis Québec - ARGENT	7,39 \$	1,11 \$	8,50 \$
Médaille Tennis Québec - BRONZE	7,39 \$	1,11 \$	8,50 \$

b. FRAIS POSTAUX

Les frais postaux sont entièrement à la charge du destinataire.

6. TYPES DE DONNS

Tennis Québec accepte les dons, les subventions et les fonds provenant de personnes, de fondations, d'organisations, d'associations, de groupes d'employés et d'autres types de donateurs. Selon l'Agence du revenu du Canada, un don est un « un transfert volontaire de biens sans contrepartie ».

Les types de dons suivants sont considérés comme pouvant être acceptés par Tennis Québec

- Dons en argent, en chèque ou sous une forme équivalente à de l'argent;
- Dons en services;
- Valeurs négociées sur le marché (y compris les actions, les fonds communs de placement et les obligations);
- Dons de propriété (incluant l'immobilier, les œuvres d'art, les équipements informatiques et les bijoux);
- Les legs (dons testamentaires) de biens personnels, les polices d'assurance-vie, les dons d'intérêts résiduels et les rentes. Dans le cas des valeurs négociées sur le marché et des dons de propriété, Tennis Québec procède à une vente immédiate du don afin de le transformer en argent. Nous remettons un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance du montant de la valeur équitable du don sur le marché à la date du don. Tennis Québec peut conserver les dons en nature qui peuvent s'avérer utiles immédiatement ou à l'avenir. Tennis Québec reconnaît que certains donateurs peuvent vouloir donner une propriété qui n'est pas immédiatement négociable. Dans un tel cas, elle déterminera s'il existe des coûts ou des risques associés à l'acceptation d'un tel don.

Émission de reçus d'impôt pour activités de bienfaisance

SPORTSQUÉBEC émettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aux donateurs québécois et canadiens, pour tout don de 25 dollars. Toutefois, tout donateur de moins de 25\$ peut, conformément à la loi, faire une demande de reçu officiel.

Lignes directrices en matière d'éthique d'acceptation des dons

Les dons doivent appuyer la mission, la vision et la direction à long terme de Tennis Québec. Tennis Québec n'accepte pas les dons qui pourraient :

- Nuire à l'intégrité de l'organisme;
- Restreindre la liberté d'action de l'organisme;
- Nuire à la réputation de l'organisme;
- Engager des coûts ou imposer un fardeau supplémentaire pour l'organisme ;
- Servir de dons à un organisme membre spécifique de la fédération ;
- Exposer l'organisme à des risques ou des responsabilités inutiles.

Transparence et rapports

Les dons sont comptabilisés de façon à présenter aux donateurs et au public un aperçu de la façon dont Tennis Québec mène ses activités. Tennis Québec respecte les demandes d'anonymat de ses donateurs; elle les consulte avant de divulguer leurs dons.

Délégation de pouvoir

Sauf dans le cas des droits de dénomination, la présidence de Tennis Québec peut déléguer à la direction générale le pouvoir d'évaluer, de négocier et de refuser des dons et de rédiger et signer des ententes de dons avec des donateurs potentiels conformément à cette politique.

Responsabilités de la présidence de Tennis Québec

La présidence de Tennis Québec doit :

- S'assurer que l'organisme respecte la politique portant sur l'acceptation des dons ;
- Obtenir les conseils du conseil d'administration dans le cas des dons qui ne sont pas couverts par la présente politique ;
- Présenter un rapport bi annuel au conseil d'administration sur les activités d'acceptation des dons ainsi qu'un rapport des activités de dons (trimestriel).

Particularités Programme Placements Sport

Admissibilité des dons

Les dons non admissibles aux fins de Placements Sports sont les suivants :

- Dons en services ;
- Dons de propriété (incluant l'immobilier, les œuvres d'art, les équipements informatiques et les bijoux);
- Dons provenant d'un OSBL (sauf sur approbation de Placements Sports), du gouvernement, d'un établissement scolaire;
- Les legs (dons testamentaires) de biens personnels, les polices d'assurance-vie, les dons d'intérêts résiduels et les rentes. Toutefois, ces dons, qui contribuent au développement sportif, peuvent faire l'objet d'un reçu aux fins d'impôt grâce

au Fonds SPORTSQUÉBEC. Pour chaque fédération inscrite à Placements Sports, un fonds de dotation et un fonds de réserve sont créés, le premier par SPORTSQUÉBEC, le second par la fédération.

Sports Québec remet des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance pour tous les dons admissibles, conformément à la réglementation de l'Agence du revenu du Canada. La fédération peut verser les dons recueillis au compte Placements Sports administré par SPORTSQUÉBEC à tout moment durant l'année. La fédération peut recueillir des dons pour son fonctionnement auprès de particuliers, de sociétés ou de fondations au Québec et au Canada, selon les formules de son choix, et doit veiller à respecter les règles fiscales en vigueur. Seuls les dons destinés au fonctionnement de la fédération et pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aura été émis sont admissibles à Placements Sports. Conformément aux lois fiscales québécoise et canadiennes, dans le cas d'activités de collecte de dons où une partie des sommes versées par le donateur lui permet de profiter de biens ou de services (ex. : participation à un tournoi de golf ou un souper bénéfice), seul le montant non associé aux biens et services est considéré comme un don. Rien n'exclut que les dons recueillis soient l'objet d'une majoration à la fois par Placements Sports et par un autre programme du même type, mais elle n'entre pas dans le calcul de la subvention d'appariement.

ANNEXE 1

Type	Prix avant taxes	Montant des taxes	Total avec taxes	TQ avant taxes	Clubs avant taxes
INTÉRIEUR					
2* / 3* / 3,5*	65,23 \$	9,77 \$	75,00 \$	19,00 \$	46,23 \$
Étoiles Montantes U9 / U10	52,18 \$	7,82 \$	60,00 \$	13,00 \$	39,18 \$
4* / Étapes	78,28 \$	11,72 \$	90,00 \$	21,00 \$	57,28 \$
Championnat québécois	86,97 \$	13,03	100,00 \$	22,00 \$	64,97 \$
Circuit Recrue Rogers	39,14 \$	5,86 \$	45,00 \$	7,00 \$	32,14 \$
Open 100	65,23 \$	9,77 \$	75,00 \$	19,00 \$	46,23 \$
Open 200	69,58 \$	10,42 \$	80,00 \$	20,00 \$	49,58 \$
Open 350	78,28 \$	11,72 \$	90,00 \$	21,00 \$	57,28 \$
Open 1000	86,97 \$	13,03	100,00 \$	22,00 \$	64,97 \$
Maître	69,58 \$	10,42 \$	80,00 \$	19,00 \$	50,58 \$
Filles.Set.Match	26,10 \$	3,90 \$	30,00 \$	5,00 \$	21,10 \$
EXTÉRIEUR					
2* / 3* / 3,5*	60,88 \$	9,11 \$	70,00 \$	21,00 \$	39,89 \$
Étoiles Montantes U9 / U10	47,84 \$	7,16 \$	55,00 \$	12,00 \$	35,84 \$
4* / Étapes	69,58 \$	10,42 \$	80,00 \$	23,00 \$	46,58 \$
Championnat québécois	78,28 \$	11,72 \$	90,00 \$	25,00 \$	53,28 \$
National Open Junior Serie (NJOS)	78,28 \$	11,72 \$	90,00 \$	25,00 \$	53,28 \$
Circuit Recrue Rogers	39,14 \$	5,86 \$	45,00 \$	7,00 \$	32,14 \$
Open 100	65,23 \$	9,77 \$	75,00 \$	22,00 \$	43,23 \$
Open 200	69,58 \$	10,42 \$	80,00 \$	23,00 \$	46,58 \$

Open 350	78,28 \$	11,72 \$	90,00 \$	24,00 \$	54,28 \$
Open 1000	86,97 \$	13,03 \$	100,00 \$	25,00 \$	61,97 \$
Maître	65,23 \$	9,77 \$	75,00 \$	22,00 \$	43,23 \$
Filles.Set.Match	26,10 \$	3,90 \$	30,00 \$	5,00 \$	21,10 \$